



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-04

relatif à

**la demande d'un crédit de réalisation des travaux de construction du déversoir
d'orage et des aménagements connexes**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre du projet de STEP régionale, les eaux usées d'Yvorne, Corbeyrier, Ollon et Leysin font l'objet de différents projets de transport vers le site d'Aigle. Le raccordement de Corbeyrier et Yvorne est effectif depuis fin 2025. Le raccordement de Leysin est prévu au deuxième trimestre 2027. Dans le cadre de cette liaison le préavis 2024-03 a été voté pour la réalisation de station de prétraitements au niveau de l'ancienne STEP afin de permettre ensuite le turbinage des eaux à Aigle.

2. HISTORIQUE

Au cours de l'année 2025, l'AERA a entrepris les phases de projet d'exécution relatives à la station de prétraitement ainsi que les démarches administratives nécessaires à la signature de la convention avec GASA SA et le retrait des oppositions.

Ces efforts ont permis de régler les derniers détails et le démarrage du chantier est prévu pour l'été 2026.

Une campagne de mesures de débits complémentaires en entrée de STEP a été réalisée à l'été 2025 et a mis en avant la nécessité de construire un ouvrage complémentaire pour protéger les installations projetées des débits importants par temps de pluie et réduire au minimum les rejets de déchets dans le cours d'eau par temps de pluie.

Ces travaux n'étaient pas inclus dans le préavis voté pour la construction de la station de prétraitement et une fois le présent préavis validé, le projet sera prêt à passer à la phase de réalisation.

3. CONTEXTE ACTUEL

Les eaux usées de Leysin sont actuellement acheminées et traitées à la STEP communale. Cette STEP, nécessiterait une remise en état et l'ajout de nouvelles étapes de traitement pour la mettre en conformité par rapport aux normes de rejets actuelles.

Au cours de la campagne de mesure complémentaire de l'été 2025 des débits à l'entrée de la station d'épuration, des débits maximaux de 500 l/s ont été enregistrés.

Un dimensionnement des installations de prétraitement capable de traiter 100 % des débits en période de pluie est à considérer comme disproportionné, tant d'un point de vue technique qu'économique, puisque les débits moyens sont 25 l/s soit environ 15 fois inférieurs aux débits en temps de pluie. C'est pourquoi le dimensionnement de la station de prétraitement à 500 l/s a été exclu et le dimensionnement retenu est à 140 l/s, ce qui correspond au centile 95 des débits mesurés lors de la campagne complémentaire.

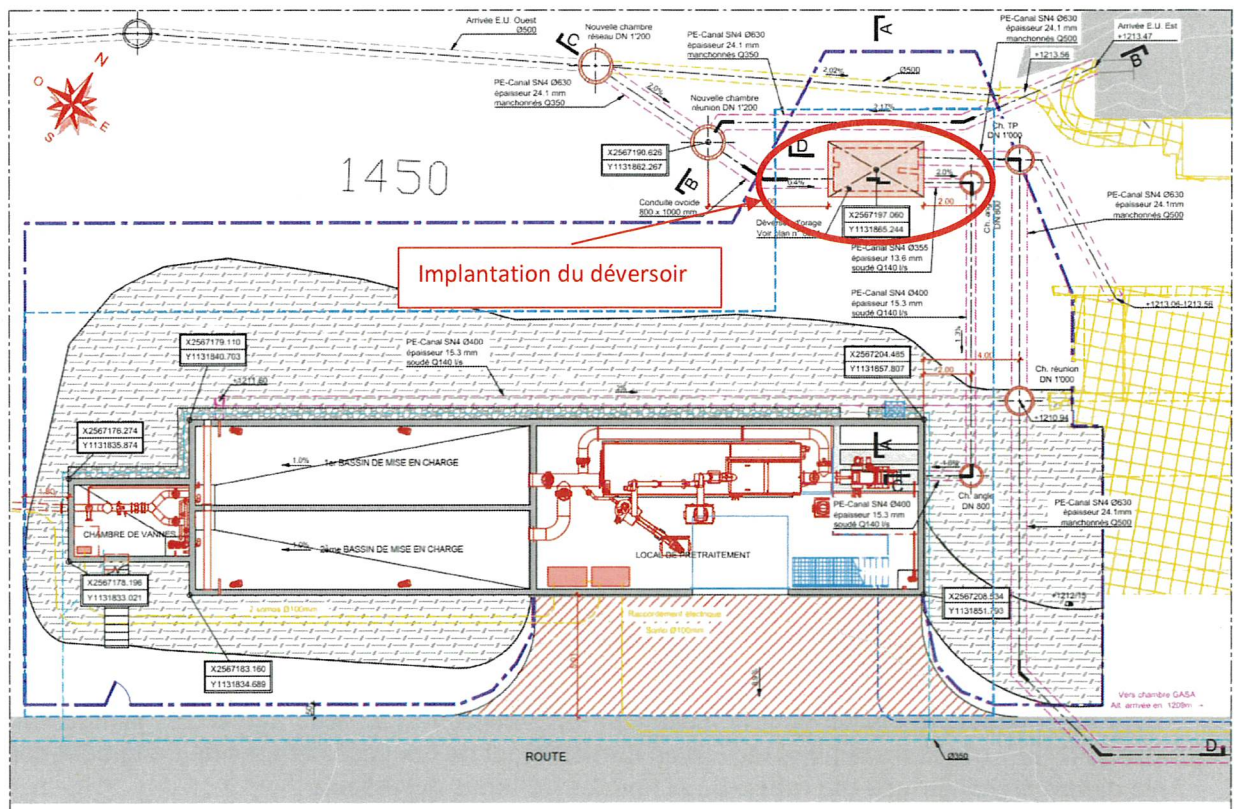
En raison des débits de pluie très élevés et étant donné que la nouvelle station de prétraitement ne sera plus construite dans les bassins de la STEP actuelle, il ne sera plus possible de réutiliser le déversoir d'orage existant et il faut en construire un nouveau.

Le nouveau déversoir d'orage aura donc la fonction de limiter les débits vers les installations de prétraitement à 140 l/s et afin de minimiser l'impact sur le milieu récepteur ce dernier sera équipé d'un dégrilleur d'orage qui permettra de retenir les matières solides et déverser ainsi des eaux exemptes de déchets.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Une étude de variantes a été réalisée afin de trouver la solution la plus adaptée en termes d'exigences techniques, exigences du canton et de coûts. La variante retenue consiste en la construction d'un nouveau déversoir d'orage en amont de la future station de prétraitement. Outre la construction du déversoir, il s'avère nécessaire la pose de plusieurs chambres et de plusieurs linéaires de conduite afin de permettre le raccordement aux réseaux existants.

La figure suivante présente la configuration future du réseau autour du déversoir d'orage.



5. DEVIS

Le devis des travaux est présenté dans le suivant

Pos	Objet	Montant
1	Construction du déversoir d'orage et des chambres en amont de la station de prétraitement	30 000
2	Fourniture et pose des conduites de grand diamètre en amont et en aval du déversoir d'orage	70 000
3	Fourniture, transport et montage du dégrilleur d'orage	50 000
4	Travaux de raccordement électrique et de reprise de la supervision du dégrilleur d'orage	15 000
5	Honoraires ingénieur	10 500
Total intermédiaire		175 500 CHF
	Divers et imprévus	10% 17 550 CHF
Total des travaux [HT]		193 050 CHF
	TVA	8,1% 15 637 CHF
Total des travaux [TTC]		209 000 CHF

6. MOTIVATION DU COMITE DE DIRECTION

La réalisation de déversoir répond à des impératifs techniques et aux demandes des différents interlocuteurs liés à ce projet.

D'un point de vue technique, cet ouvrage permettra de faire fonctionner les installations telles qu'envisagées dans le cadre du préavis relatifs à la construction des installations de prétraitements.

D'un point de vue administratif, cet ouvrage a également fait l'objet de demandes spécifiques de la part des autorités cantonales quant à sa réalisation et ses fonctions de protection du milieu récepteur. Il a également été au centre des discussions avec l'entreprise GASA SA dans le cadre du retrait de son opposition.

Conformément à la législation sur les marchés publics, le CODIR a demandé, par l'intermédiaire de ses mandataires, aux entreprises déjà adjudgées pour les travaux concernant la station de prétraitement de Leysin une estimation des coûts nécessaires à la construction du nouveau déversoir d'orage et aux aménagements associés.

L'adjudication aux entreprises des offres complémentaires est conditionnée à la votation du présent préavis et à l'obtention des autorisations de construire.

7. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

La mise à l'enquête publique et la consultation des services cantonaux est lancée parallèlement à la mise en consultation du présent préavis. Le démarrage des travaux est prévu à mi-juin 2026 pour une mise en service au premier semestre 2027.

8. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 193'050.- HT sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et sera amorti conformément aux dispositions légales applicables. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

9. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2026-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de construction du déversoir d'orage de Leysin et des aménagements connexes
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 193'050.- HT pour la réalisation des travaux de construction du déversoir d'orage et des aménagements connexes ;
2. D'approuver le financement tel que proposé.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 11 mai 2026.

Au nom du Comité de direction de AERA

La présidente



Le Secrétaire

M. Allora

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

S. Chemouny

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR